

Maître François LIEURADE  
Huissiers de Justice Associé à la  
SELARL LIEURADE

Tél. : 01.34.69.00.42

Fax : 01.34.69.17.31

Email : francois.lieurade@huissier-justice.fr

**Etude principale**  
18 rue Parmentier  
95200 SARCELLES

**Etude annexe**  
3 bis avenue de Paris  
95290 L'ISLE ADAM



# PROCES VERBAL DE DESCRIPTION SUR SAISIE IMMOBILIERE

Constat du 23 Octobre 2017

Page 1 sur 7

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



## PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT  
ET LE VINGT TROIS OCTOBRE

### A LA REQUETE DU :

**LE CREDIT FONCIER DE FRANCE SA au capital de 1.331.400.718,80 €, ayant son siège social à Paris 1<sup>er</sup> au 19, rue des Capucines RCS Paris 542.029.848,**  
agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour avocat Maître Paul BUISSON, BUISSON & ASSOCIES, avocat au Barreau du Val d'Oise, demeurant 29 rue Pierre Butin à PONTOISE (95300) – Tél + 33 01 34 20 15 62 – Fax + 33 01 34 20 15 60, lequel est constitué et occupera sur les poursuites d'expropriation devant le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PONTOISE et ses suites,

### AGISSANT EN VERTU :

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date du 4 octobre 2017.

### LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description des droits et biens immobilier, décrits comme suit :

#### COMMUNE D'ERMONT (VAL D'OISE)

Les biens et droits immobiliers dépendant d'un ensemble immobilier Résidence « Les Chênes » sis 2 à 8 rue Van Gogh cadastré section AB numéro 690 lieudit « rte de Saint Leu » pour AB numéro 690 pour 32 a 54 ca, ayant fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété publié le 7 mars 2001 volume 2001 P numéro 1508, portant sur les lots suivants :

Constat du 23 Octobre 2017

Page 2 sur 7

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



- LOT NUMERO TRENTE QUATRE (34) : au 2 rue Victor Hugo, au 4<sup>ème</sup> étage, escalier 2, porte gauche, un appartement de trois pièces comprenant entrée, cuisine, salle de bains, wc, placards, loggias, ainsi que les 215/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales ;
- LOT NUMERO CINQUANTE (50) : au 2 rue Victor Hugo, au sous-sol, escalier 4, porte sans numéro, une cave ainsi que les 4/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales ;
- LOT NUMERO CENT (100) : un emplacement de stationnement ainsi que les 4/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lesdits biens appartenant à Monsieur Kevin GAILLARD et Madame Emeline Marie Françoise GAILLARD née FETTIG suivant acte en date du 22 octobre 2012.

**Je, François LIEURADE huissier de justice associé de la SELARL François LIEURADE  
titulaire d'un office d'huissier de justice  
95200 SARCELLES 18 rue Parmentier, soussigné,**

Déférant à cette réquisition, je me suis transporté 2 rue Van Gogh à ERMONT (Val d'Oise), 4<sup>ème</sup> étage, porte gauche,

Où étant ce jour sur place à 10 heures, assisté de Monsieur Antoine MICHALSKI, serrurier, j'ai constaté ce qui suit :

## CONSTATATIONS

Monsieur Kévin GAILLARD se présente à nous.

Je lui déclare alors mes qualités et identités.

Après lui avoir indiqué l'objet de ma mission, il me déclare ne voir aucune objection à son bon déroulement et me précise occuper les lieux seul depuis l'abandon du domicile conjugal par son épouse.

Les lieux consistent en :

- un appartement au 4<sup>ème</sup> étage, porte gauche, (lot n°34), composé d'une entrée, une salle de séjour, une cuisine, une salle de bains, un WC et deux chambres ;
- une cave au sous-sol (lot 50) ;
- et un emplacement de stationnement n°8 au 2<sup>ème</sup> sous-sol (lot 100)

L'immeuble, construit dans les années 60, présente des façades bon état. L'ensemble des menuiseries extérieures des portes et fenêtres sont en bon état.

Les espaces verts et les parties dont l'accès est commun, halls et escaliers sont en bon état.

**Constat du 23 Octobre 2017**

Page 3 sur 7

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





Le Syndic de la copropriété est le suivant :

**AGC**  
**22 rue de Maubeuge**  
**75009 PARIS**  
**Tél : 01.53.16.10.49**

Les lieux sont distribués comme suit :

**Constat du 23 Octobre 2017**  
Page 4 sur 7

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



- **Une entrée:**

La porte d'entrée qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol, les peintures des murs et du plafond sont usagées.

L'équipement comprend :

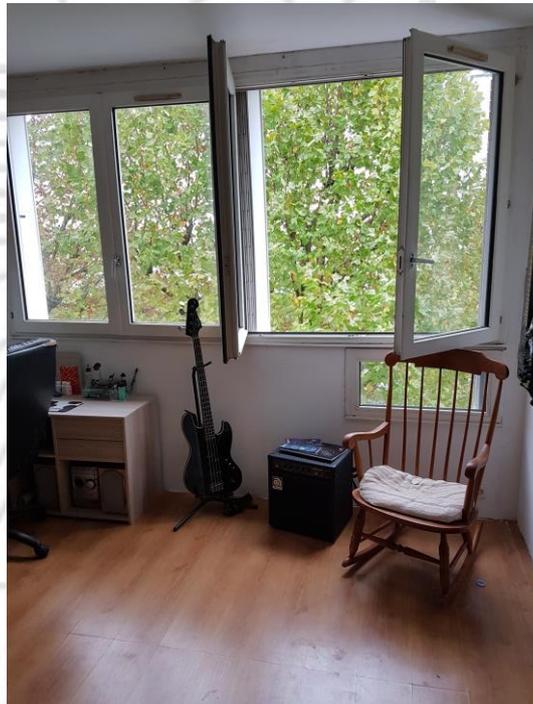
- Un interphone

- **Le séjour en porte gauche dans l'entrée:**

Le parquet flottant du sol, les peintures des murs et du plafond sont usagés.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre à double vitrage et châssis PVC.



- **La chambre attenante au séjour :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le revêtement plastique du sol, les peintures des murs et du plafond sont usagés.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre à double vitrage et châssis PVC.

Constat du 23 Octobre 2017

Page 5 sur 7

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



- **Les WC dans l'entrée:**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol et des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Un bloc WC ;

- **La cuisine en porte droite dans l'entrée:**

Le carrelage du sol, les peintures des murs et du plafond sont en parfait état.

L'équipement comprend :

- Une porte fenêtre à double vitrage et châssis PVC ouvrant sur une loggia fermée par une fenêtre coulissante.
- Une série de placards en bon état.
- Un évier en inox muni d'un robinet mélangeur.



- **La deuxième chambre en porte face droite dans le dégagement :**

La porte d'entrée qui permet d'y accéder est en bon état.

Le parquet flottant du sol, les peintures des murs et du plafond sont usagés.

Constat du 23 Octobre 2017

Page 6 sur 7

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



L'équipement comprend :

- Une fenêtre à double vitrage et châssis PVC.

- **La salle de bains :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol, les faïences murales, les peintures des murs et du plafond sont usagés.

L'équipement comprend :

- Une douche complète.
- Un lavabo.
- Un point lumineux ;



**L'ensemble de l'appartement est chauffé par un système collectif.**

Un métrage des lieux est effectué sous mon contrôle par la société CERTIMMO.

***EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE  
CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.***



**Constat du 23 Octobre 2017**

Page 7 sur 7

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

